

## VILLE DE SAINT-QUENTIN

POLITIQUE INTERNE NO 2007-28

SERVICES AFFECTÉS: Administration municipale  
DESTINATAIRES: Direction des loisirs et vie communautaire, Regroupement des organismes communautaires  
OBJET: **RECONNAISSANCE DES PERSONNALITÉS MARQUANTES**  
RÉFÉRENCES:  
DATE D'ÉMISSION: Réunion régulière du Conseil municipal du 2 juillet 2008  
RÉVISÉE LE: Réunion régulière du Conseil municipal du 14 décembre 2010  
ÉMISE PAR: *Suzanne Coulombe*  
NOM ET POSTE: Suzanne Coulombe, Directrice générale et Greffière

---

La contribution des bénévoles, l'organisation d'activités communautaires, la performance de nos athlètes et l'apport des arts et de la culture sous toutes ses formes, sont devenus aujourd'hui des piliers dans les enjeux socio-économiques d'une société, de notre communauté.

Conscient de cette énorme contribution qu'apportent les bénévoles, les organismes communautaires et culturels et nos athlètes de par leur performance à l'échelle nationale et internationale, le Conseil municipal souligne, depuis plus de trente ans, les accomplissements, réussites et exploits de ces personnes et organismes qui collaborent au développement de notre communauté, et ce, sans compter la promotion de notre municipalité et de notre région.

La présente politique confirme l'engagement de la Ville de Saint-Quentin à reconnaître\* annuellement cinq types de personnalités marquantes de la communauté, soit :

**la personnalité bénévole**  
**la personnalité sportive**  
**la personnalité culturelle**  
**la personnalité jeunesse**  
**l'organisme communautaire (de l'année).**

C'est durant le mois des bénévoles proclamé par le Conseil de la Ville de Saint-Quentin qu'a lieu la soirée de reconnaissance de ces personnalités marquantes (gala de mérite), au cours de laquelle un prix est remis à chacun-e des récipiendaires.

La promotion de cette activité est effectuée par le Regroupement des organismes communautaires (ROC) par le biais de formulaires qui sont adressés aux organismes communautaires les incitant à présenter la candidature d'un bénévole, d'un organisme, d'un athlète, d'une personnalité culturelle ou d'une personnalité jeunesse. Le conseil d'administration du ROC approuve le choix de ces personnalités. Lors des sélections pour les prix de reconnaissance, les membres du jury ayant des liens parentaux avec une personnalité mise en candidature ou siégeant au sein d'un organisme mis en candidature, sont tenus de se retirer du jury en raison d'une situation de conflit d'intérêt, et ce, afin d'assurer l'impartialité des membres du jury.

Outre une plaque commémorative présentée par le ROC au nom de la Ville de Saint-Quentin, des présents d'une valeur de 100.00\$ sont remis aux récipiendaires. De plus, une plaque commune, sur laquelle figurent les personnalités annuelles, est affichée dans la grande salle du Conseil municipal.